

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



NOTE D'INFORMATION SUR
L'EMISSION D'OBLIGATIONS
ASSIMILABLES DU TRESOR DU MALI
DU 02 NOVEMBRE 2016

Octobre 2016

SOMMAIRE

Pages

1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	3
1.1.	Cadre de l'émission.....	3
1.2.	Caractéristiques de l'opération.....	4
1.3.	Tableau d'amortissement indicatif	7
2.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	8
2.1.	Les missions.....	8
2.2.	L'organisation.....	8
2.3.	Les performances du Mali sur le marché sous régional.....	9
3.1.	Secteur réel.....	11
3.2.	Finances publiques et dette publique.....	12
3.3.	Secteur monétaire.....	13
3.4.	Secteur extérieur.....	14
3.5.	Evolution pour l'année 2016.....	16
	ANNEXES	19
	ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	20
	ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO.....	21

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

1.1.1. Autorisation

Le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations assimilables du Trésor pour un montant indicatif de trente-cinq milliards (35 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette adjudication est la septième (7^{ème}) émission d'obligation du Trésor du Mali en 2016. Il s'agit aussi du premier abondement de titres effectué par le Trésor cette année. En effet, cette émission d'obligations assimilables est la 2^e tranche de l'émission d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) du Mali du 18 août 2016.

1.1.2. Organisation matérielle

L'organisation matérielle de l'émission et le placement des obligations seront effectués par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO, conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1.3. But de l'émission

La présente émission d'obligations assimilables du Trésor, titres négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), vise à mobiliser les ressources en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à moyen terme du Trésor public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

1.1.4. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 35 000 000 000 FCFA représenté par 3 500 000 obligations d'une valeur nominale de FCFA 10 000 chacune.

1.1.5. Période de souscription

La souscription sera ouverte le 02 novembre 2016.

1.1.6. Placement

L'accès au marché primaire des obligations du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés que sont : les banques, les établissements financiers, les organismes financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui disposent de comptes auprès de la BCEAO. Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

1.1.7. lieu et date de dépôt des soumissions

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA le mercredi 02 novembre 2016.

1.1.8. Date de clôture des souscriptions

L'émission sera close le mercredi 02 novembre à 10 h 30 mn TU.

1.1.9. Date de dépouillement

Le dépouillement se fera le 02 novembre 2016 à 11 h 30 mn TU.

1.2. Caractéristiques de l'opération

1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du marché monétaire qu'est la BCEAO.

1.2.2. Prix de souscription

Les souscriptions se feront à prix demandé.

1.2.3. Date de jouissance

Ces obligations du Trésor porteront jouissance à partir du 19 août 2016.

1.2.4. Taux d'intérêt nominal annuel

Les obligations porteront intérêt au taux de 6,20% l'an dès la première année.

1.2.5. Intérêt annuel

Le paiement des intérêts se fera annuellement, à compter de la date de jouissance. Les intérêts seront payables le 19 août de chaque année, et pour la première fois le 19 août 2017, ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré. Chacune des périodes commençant le 19 août (inclus) ou à une date de Paiement d'Intérêts (incluse) et se terminant à la date de paiement d'Intérêts suivante (exclue) sera ci-après dénommée une «Période d'Intérêts».

1.2.6. intérêt couru

A la prochaine date de paiement de coupon le 19 août 2017, tous les souscripteurs recevront un coupon plein quel que soit le moment d'acquisition des titres. Sur cette base, les souscripteurs à cette deuxième tranche auront à verser en plus du prix (pied de coupon couru), un taux de coupon couru de 1,290959% qui leur permet d'avoir droit à un coupon entier le 19 août 2017.

1.2.7. Amortissement, remboursement

1.2.7.1. Amortissement constant

Les obligations seront soumises à l'amortissement constant avec trois (3) ans de différé, c'est-à-dire qu'ils seront amorties, après trois (3) ans de différé, en quatre (4) tranches égales les, 19 août 2020, 19 août 2021, 19 août 2022 et 19 août 2023 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré.

1.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques d'achat ou d'échange

L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

1.2.8. Information

Le procès-verbal de l'adjudication est automatiquement généré par l'application SAGETIL-UMOA, dès la validation dans ladite application, par le Trésor public, des résultats de l'enchère. Les résultats de l'adjudication, comprenant notamment la liste des soumissions totales retenues ainsi que celle des soumissions retenues par pays, sont générés automatiquement par l'application SAGETIL-UMOA.

L'AUT publie les résultats des soumissions, sous la forme d'un communiqué dressé par elle et accompagné du procès-verbal, notamment par voie de presse dans les États membres de l'UMOA.

Les résultats sont également publiés sur le site internet de l'AUT et sur celui de la BCEAO. Ils peuvent être communiqués par l'AUT à toute structure ou entité intéressée.

1.2.9. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

1.2.10. Garanties

Les obligations du Trésor sont garanties par l'État du Mali.

1.2.11. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

1.2.12. Représentation des porteurs de titres

Les porteurs d'obligations peuvent se regrouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.13. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations seront admises au refinancement aux guichets de la BCEAO sur décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

1.2.14. Régime fiscal

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, conformément à l'article 33 du Code Général des Impôts du Mali.

1.3. Tableau d'amortissement indicatif

Le capital sera remboursé par amortissement constant avec trois (3) ans de différé. Le paiement des intérêts se fera sur une base annuelle.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement indicatif des obligations

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR DU 02/11/2016					
Montant nominal : 35 000 000 000 Taux : 6,20%					
Echéances	Dettes vivantes	Intérêts nets	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
19/08/2017	35 000 000 000	2 170 000 000	0	2 170 000 000	35 000 000 000
19/08/2018	35 000 000 000	2 170 000 000	0	2 170 000 000	35 000 000 000
19/08/2019	35 000 000 000	2 170 000 000	0	2 170 000 000	35 000 000 000
19/08/2020	35 000 000 000	2 170 000 000	8 750 000 000	10 920 000 000	26 250 000 000
19/08/2021	26 250 000 000	1 627 500 000	8 750 000 000	10 377 500 000	17 500 000 000
19/08/2022	17 500 000 000	1 085 000 000	8 750 000 000	9 835 000 000	8 750 000 000
19/08/2023	8 750 000 000	542 500 000	8 750 000 000	9 292 500 000	0
Totaux		11 935 000 000	35 000 000 000	46 935 000 000	

Source : DNTCP

2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

2.1. Les missions

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

2.2. L'organisation

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District ;
 - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des huit (8) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

2.3. Les performances du Mali sur le marché sous régional

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons du Trésor et d'obligations du Trésor.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 68 émissions dont 49 bons du Trésor, 18 obligations du Trésor et 1 emprunt pour obligataire par Appel public à l'épargne. Le pays a ainsi mobilisé 929,582 milliards de FCFA en bons du Trésor, 642,123 milliards de FCFA en obligations du Trésor et 100 milliards FCFA par appel public à l'épargne, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

2.3.1. Emissions des bons du Trésor

Du 1^{er} janvier 2013 à nos jours, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers les émissions de bons du Trésor, la somme totale de 929,582 milliards FCFA sur 826 milliards FCFA demandé et 1318,603 milliards FCFA de soumissions, soit 159,64% de ratio de couverture des montants mis en adjudication (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Situation des émissions de bons du Trésor de 2013 à nos jours (milliards FCFA)

Nature et durée des titres	Nombre d'émissions	Montant attendu	Soumissions	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 182 jours	10	273	432,54	314,58	158,44%
Bons du Trésor à 273 jours	3	75	127,16	99,46	169,55%
Bons du Trésor à 364 jours	9	325	492,85	351,25	151,65%
Bons du Trésor à 728 jours	4	153	267,66	164,3	174,94%
Totaux	26	826	1318,603	929,582	159,64%

Source : DNTCP

2.3.2. Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total dix-huit (18) émissions et mobilisé 642,123 milliards de F CFA sur une proposition de 910,715 milliards de F CFA.

Tableau 3 : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux de couverture	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)		
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	80,25	6	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	105,5	7	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	139,38	6,5	5 ans
4	21-oct-14	40	44,11	44,11	110,28	6,25	5ans
5	19-févr-15	30	45,35	33	151,16	5,5	3 ans
6	09-avr-15	35	90,01	38,5	257,17	6,25	5 ans
7	05-mai-15	35	57,48	38,5	164,23	5,5	3 ans
8	01-juil-15	35	111,77	38,5	319,34	6,25	5 ans
9	29-juil-15	30	58,3	33	194,33	5,5	3 ans
10	25-aou-15	30	71,67	33	238,88	6,25	5 ans
11	15-oct-15	35	60,86	38,5	173,87	6,25	5 ans
12	17-nov-15	35	58,200	38,5	166,29	5,5	3 ans
13	23-fév-16	30	46,465	33	164,88	5,5	3 ans
14	24-mar-16	35	77,548	38,213	221,57	6	5 ans
15	20-avr-16	36	77,005	39,6	213,90	6,25	7 ans
16	18-aou-16	35	40,003	35	114,29	6,20	7 ans
17	08-sep-16	30	32,9375	30	109,79	6,0	5 ans
18	05-oct-16	30	30,8375	30	102,79	5,5	3 ans
Totaux		601	1.011,496	642,123	168,30		

Source : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'intervenir fréquemment sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la croissance et le développement économiques. La présente émission d'obligations du Trésor a été programmée dans ce cadre.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat malien qui n'a connu aucun incident de remboursement du début de ses interventions sur le marché financier à nos jours.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER RECENT DU MALI

3.1. Secteur réel

Le taux de croissance de l'économie malienne est évalué à 6,0% en 2015 contre 7,0% en 2014. Cette performance est imputable principalement aux secteurs primaire et tertiaire dont les valeurs ajoutées ont été respectivement de 7,5% et 7,0% en 2015 contre 9,3% et 5,0% en 2014.

3.1.1. Evolution de l'offre globale

● Secteur primaire

Au niveau du secteur primaire, le taux de croissance se situerait à 7,5% en 2015 contre 9,3% en 2014. Cette évolution s'explique par la baisse de la production de la branche Agriculture d'exportation (-6,4%) contre 22,6% en 2014 et de la branche Elevage et chasse (3,7%) en 2015 contre 5,0% en 2014.

Les activités de production de la campagne 2015/2016 ont été conduites par une population Agricole estimée à 14 107 926 dont 50,7% d'hommes et 49,3% de femmes.

● Secteur secondaire

Le taux de croissance du secteur secondaire s'est établi à -0,6% en 2015 9,1% en 2014. Cette contre-performance est imputable principalement aux branches « Industries agroalimentaires » et « textile » avec des taux de croissance respectifs de -8,8% et -8,6% en 2015 contre 32,8% et 27,2% en 2014. La branche « Electricité et eau » a enregistré une croissance de 7,2% en 2015 contre 11,3% en 2014.

● Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a enregistré un taux de croissance de 7,0% en 2015 contre 5,0% en 2014. Cette hausse est en grande partie imputable aux branches « Activité d'administration publique », « Commerce » et « Transports et Communications », qui sont ressorties respectivement à 9,7%, 5,0% et 9,9% en 2015 contre 6,2%, 3,2% et 7,4% en 2014.

3.1.2. Evolution de la demande globale

● La consommation

En 2015, le taux d'accroissement de la consommation finale des ménages a baissé de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2014. Quant à celle des Administrations publiques, elle a augmenté de 6,1 points de pourcentage par rapport à 2014.

● L'investissement

La demande d'investissement est restée dans une bonne dynamique en 2015 sous l'impulsion des programmes d'investissements publics ainsi que du secteur privé. La

Formation Brute du Capital Fixe a enregistré une croissance de 7,5% en 2015 contre 5,2% en 2014.

- **Les prix et l'inflation**

L'indice des prix à la consommation des ménages (base 100 en 2008) est passé de 112,6 en 2014 à 114,3 en 2015 soit un taux d'inflation annuel de 1,5% contre 0,9% en 2014. Ce niveau d'inflation est conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum).

3.2. Finances publiques et dette publique

3.2.1. Finances publiques

- **Recettes**

Les recettes totales cumulées en réalisation à fin décembre 2015 sont ressorties à 1273,4 milliards de FCFA contre une réalisation de 1056,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une augmentation de 20,6%. Les recettes budgétaires ont atteint 1134,1 milliards de FCFA en 2015 contre 939,3 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 20,7% en lien avec l'amélioration des recettes fiscales.

Les recettes fiscales nettes sont passées de 894.5 milliards de FCFA en 2014 à 1082.3 milliards de FCFA en 2015 soit une progression de 21,0%.

Les recettes non fiscales se sont maintenues au même niveau entre 2014 et 2015 et sont ressorties à 44,6 milliards de FCFA en 2015 contre 44,7 milliards de FCFA en 2014.

- **Dons**

Pour une prévision de 283,4 milliards de FCFA, les dons mobilisés en 2015 sont ressortis à 207,6 milliards de FCFA contre 157,5 milliards de FCFA en 2014 soit un taux de mobilisation de 73,3%. Les dons projets ont atteint 98,1 milliards de FCFA en 2015 contre 61,6 milliards en 2014. S'agissant de l'appui budgétaire, il s'est situé à 88,9 milliards de FCFA en 2015 contre 96 milliards de FCFA en 2014.

- **Dépenses et prêts nets**

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés en 2015 à hauteur de 1649,1 milliards de FCFA dont 1654,0 milliards de FCFA de dépenses totales et 4,9 milliards en prêts nets.

Les dépenses totales de 1654,0 milliards de FCFA, sont réparties en dépenses du budget général pour 1514,8 milliards et en dépenses d'unité extrabudgétaires pour 139,2 milliards de FCFA.

- **Soldes budgétaires caractéristiques**

Le déficit base ordonnancement, dons exclus, s'est creusé en 2015 jusqu'à 375,7 milliards de FCFA contre 363,8 milliards de FCFA en 2014, provoqué par l'effort de reconstruction et de réparation des régions du Nord, consentis par l'Etat. Rapporté au PIB, il s'est situé à -4,9% en 2015 contre -5,1% en 2014.

En prenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, ce déficit s'est établi à 168,1 milliards de FCFA en 2015 contre 206,2 milliards de FCFA en 2014. Cela représente -2,2% en 2015 contre -2,9% du PIB en 2014.

3.2.2. Dette Publique

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 2 372,3 milliards de FCFA contre 1930,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend la dette intérieure pour 621,6 milliards de FCFA soit 26,2% du total et la dette extérieure pour un montant de 1 750,7 milliards de FCFA soit 73,8% de l'encours total.

● Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2015 est estimé à 621,5 milliards de FCFA composé de la dette due au secteur bancaire pour 593,5 milliards FCFA, soit 95,5%, et de la dette due au secteur non bancaire pour 28 milliards de FCFA, soit 4,5% de l'encours total.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2015 s'élève à 50,6 milliards de FCFA dont 22,7 milliards de FCFA en principal et 27,9 milliards de FCFA en intérêts.

● Dette extérieure

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette extérieure a été de 1 750,7 milliards de FCFA. Il comprend la dette multilatérale pour 1 384,4 milliards de FCFA, soit 78,9% du total et la dette bilatérale pour un montant de 370,0 milliards de FCFA, soit 21,1% de l'encours total.

Le service total réglé de la dette avant allègement au 31 décembre 2015 est estimé à 120,5 milliards de FCFA, contre 70,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il comprend 97,9 milliards de FCFA en principal et 22,6 milliards de FCFA en intérêts.

A la date du 31 décembre 2015, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 17,4 milliards de FCFA au titre de l'Initiative PPTE. Il comprend 15,7 milliards de FCFA en principal et 1,7 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 31 décembre 2015, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

3.3. Secteur monétaire

3.3.1. Avoirs extérieurs nets

L'évolution des agrégats monétaires, entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015, a été marquée par une contraction des avoirs extérieurs nets (-87,1 milliards de FCFA ou -14,0%).

Le fléchissement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires est imputable à la Banque Centrale qui a enregistré un repli de 107,2 milliards de FCFA, soit 33,3% de ses avoirs, en rapport essentiellement avec la baisse de sa « position créditrice en disponibilités extérieurs » à hauteur de 94,6 milliards de FCFA.

Quant aux banques, elles ont affiché un raffermissement de leurs avoirs extérieurs à hauteur de 20,1 milliards, en rapport avec leurs participations aux émissions de bons et obligations effectués par les autres Etats de l'Union.

3.3.2. Crédits intérieurs

Position Nette du Gouvernement

La position créditrice nette de l'Etat s'est établie à -55,2 milliards de francs CFA à fin décembre 2015, contre -86,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une détérioration de 30,9 milliards de FCFA. Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation des concours des banques, du fait des différentes émissions de bons et obligations du Trésor, en liaison avec les sollicitations exprimées au niveau de ce guichet par le Gouvernement pour relever les défis actuels (gestion de l'Accord de paix d'Alger, revendications syndicales, etc.).

Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est ressorti à 1.747,5 milliards de FCFA à fin décembre 2015, en progression de 289,3 milliards par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution fait suite aux mises en place effectuées en faveur d'entreprises intervenant dans les secteurs de l'agriculture, des mines, des intrants agricoles, des bâtiments et travaux publics, des télécommunications, du commerce général et des hydrocarbures..

3.3.3. Masse monétaire

Reflétant l'évolution du crédit intérieur, la masse monétaire a enregistré une hausse de 260,2 milliards de FCFA (ou +13,2%) en s'inscrivant à 2237,1 milliards à fin décembre 2015, contre 1977,0 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette augmentation de la liquidité globale s'est traduite dans les dépôts en banques et la circulation fiduciaire qui ont enregistré des accroissements respectifs de 296,4 milliards de FCFA (ou 19.3%) et de 36.2 milliards de FCFA (ou 8.2%).

Pour ce qui est de la part de la monnaie scripturale dans le stock monétaire, elle s'est inscrite à 81.8% à fin décembre 2015, contre 77,6% à la même période à la fin de l'année précédente.

3.4. Secteur extérieur

Au terme de l'année 2015, les comptes extérieurs du Mali ont enregistré un solde global déficitaire de 74,8 milliards de FCFA après un solde de -164,4 milliards une année plus tôt

3.4.1. Commerce extérieur

● Exportations

L'année 2015 s'est caractérisée par la légère hausse des cours de l'or, avec des volumes d'exportation supérieurs à ceux de l'année précédente. Ainsi, la valeur des exportations totales de biens s'est établie à 1448,2 milliards FCFA, en augmentation de 5,4% par rapport à 2014.

Sur la base des données disponibles, les exportations d'or en valeur ont augmenté de 7,1%, en s'affichant à 982.9 milliards, du fait de la hausse de 5.8% du prix moyen de vente qui s'est établi à 19.084,5 FCFA A/g.

De même, le volume exporté s'est accru de 1.2% pour ressortir à 51.5 tonnes d'or en 2015.

Les exportations de coton fibre se sont élevées à 183,1 milliards de FCFA, soit 9,8% de plus qu'en 2014, en raison de l'importation progression des quantités exportées (28,4%) qui a été atténuée par le repli de 14,5% du prix moyen de vente obtenu par la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), qui est estimé à 791,0 FCFA/kg en 2015 après 925,0 FCFA/kg la campagne précédente.

Les exportations des autres catégories n'ont pas enregistré d'évolution significative en 2015.

● **Importations**

S'agissant des importations, leur valeur totale est ressortie à 1666,2 milliards de FCFA en valeur FOB, soit 2,5% de plus qu'en 2014. La hausse des importations de biens alimentaires et de biens d'équipement explique cette évolution. L'impact de l'augmentation du volume des produits pétroliers importés (6,0%) a été compensé par le repli du prix (-21,1%), portant ainsi la valeur totale CAF à 433,1 milliards.

Au total, les transactions commerciales de l'année 2015 se sont soldées par un déficit de 218,0 milliards, après le déficit de 251,3 milliards en 2014. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'est redressé de 2,4 points de pourcentage entre 2014 et 2015.

3.4.2. Balance des services

Au terme de l'année 2015, le solde de la balance des services s'est établi à -972,2 milliards de FCFA, après -850,1 milliards un an auparavant. Cette hausse de 122,2 milliards de FCFA du déficit par rapport à l'année précédente découle de la progression des services militaires reçus ainsi que de la légère augmentation du fret sur marchandises, en liaison avec la progression des importations de biens.

3.4.3. Balance des revenus.

Le solde des revenus s'est inscrit à -228,8 milliards de FCFA en 2015, en détérioration de 38,8 milliards de FCFA par rapport à 2014. Cette évolution du solde est liée à la hausse des revenus d'investissement.

Concernant les paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils ont atteint 23,3 milliards de FCFA en 2015, après 17,2 milliards en 2014.

3.4.4. Balance des capitaux

L'excédent des transferts de capital s'est établi à 194,1 milliards de FCFA en 2015, en hausse de 70,1 milliards par rapport à leur niveau de 2014. Cette situation est liée à la mobilisation de 118,8 milliards au titre de l'appui budgétaire sectoriel et des dons projets,

après 81,8 milliards en 2014. A cela s'ajoutent 59,9 milliards de remise de dette dont 42,5 milliards au titre de la dette monétaire française.

Quant aux transferts des autres secteurs, ils sont de 17,4 milliards de FCFA en 2015.

3.4.5. Balance des opérations financières

Pour 2015, les flux nets d'opérations financières sont estimés à -94,9 milliards de FCFA, en détérioration de 11,4 milliards par rapport à leur niveau de 2014, évolution imputable essentiellement aux investissements directs et de portefeuille.

Les investissements directs nets reçus sont estimés à 60,8 milliards, en repli de 14,3 milliards par rapport à 2014. Les investissements réalisés courant 2015 concernent essentiellement les projets miniers de Yanfolila et Fékola. Quant aux investissements de portefeuille, ils ont atteint 78,3 milliards en 2015, après 88,9 milliards en 2014, du fait de la diminution de la part souscrite par les non-résidents dans les émissions de titres du Trésor public.

Quant aux capitaux publics nets reçus, leur solde s'est inscrit à 116,3 milliards, correspondant à 225,2 milliards de tirages de prêt et à 108,9 milliards d'amortissement de la dette publique.

Au total, les comptes extérieurs affichent un solde déficitaire de 87,1 milliards en 2015, après le déficit de 133,0 milliards de 2014.

3.5. Evolution pour l'année 2016

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, des efforts déployés par le Gouvernement, notamment dans le secteur agricole, mais pour autant que la pluviométrie soit favorable, et les bonnes perspectives de l'environnement économique international. La croissance du PIB réel attendue en 2015 serait de 5,0% contre 7,2% en 2014.

L'inflation devrait se maintenir en dessous de la norme communautaire de 3% en se situant à 1,7% en 2015 contre 1,7% en 2014.

Les finances publiques ont été marquées par la modification de la loi de Finances initiale 2015 en vue de prendre essentiellement les incidences financières de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire, de l'accord salarial avec l'UNTM et des mesures d'urgences de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus de négociation d'Alger.

En conséquence, le déficit budgétaire de base visé serait de 0,7% du PIB et le déficit global dons compris (base caisse) est attendu à 5,0 % du PIB contre respectivement 1,5% et 2,9% en 2014.

Les objectifs de la politique budgétaire sont tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO). Dans le cadre du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;

- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre du Pacte de Convergence et de Surveillance Multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de la politique budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par des critères de convergence. Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global (dons inclus) dont la norme est de 3% du PIB (nouveau critère-clef de convergence). Pour la CEDEAO, l'indicateur suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Compte tenu de ces engagements et contraintes, la politique budgétaire visera un objectif de déficit de base de 0,9% du PIB en 2016 contre 0,7% en 2015 et un objectif de déficit budgétaire global dons inclus de 4,1% en 2016 contre 5,0% en 2015.

Les objectifs d'allocation budgétaire 2016 s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 et de celle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les axes prioritaires sont relatifs :

- au renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie ;
- à la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ;
- à la réconciliation des Maliens ;
- au redressement de l'école ;
- à la construction d'une économie émergente ;
- à la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Ces axes ont été déclinés en trois lignes directrices dans la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des dépenses. A cet effet, le budget 2016 met l'accent sur les dépenses visant la consolidation et l'augmentation de la croissance économique.

Il s'agit :

- d'une part, des dépenses visant à endiguer les menaces sur la croissance économique, notamment :
 - l'insécurité ;
 - la dégradation avancée de certaines infrastructures de base (pont, route, barrage hydro électrique);
 - les aléas climatiques (renforcement du programme de pluie provoquée);
 - l'accès aux intrants agricoles.
- d'autre part, des dépenses visant à soutenir et à relancer la croissance économique :
 - la consolidation des acquis sociaux ;
 - le renforcement de la recherche minière ;
 - l'appui aux filières et à la mécanisation agricoles ;
 - la relance de la construction des infrastructures routières ;
 - l'appui au secteur privé (renforcement du fonds de garantie au secteur privé).

Cette orientation des dépenses n'a été possible que grâce à l'espace budgétaire créé par la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Les recettes budgétaires nettes de l'exercice 2016 (sans les crédits TVA) s'élèvent à 1824,106 milliards de FCFA contre 1 757,296 milliards de FCFA dans le budget rectifié de

2015, soit une augmentation de 66,810 milliards de FCFA ou un taux de 3,80%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général.

Les dépenses du budget d'Etat 2016 sont prévues pour 1 998,873 milliards de FCFA contre 1 881,168 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2015, soit une augmentation de 6,26%. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'incidence financière de la majoration du point indiciaire et des allocations familiales ;
- la prise en charge de l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- la prise en charge des dépenses urgentes liées à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- la prise en charge de nouveaux projets et programmes dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement ;
- le renforcement des dotations des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social, Promotion de la Femme et de l'Enfant), des secteurs de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- la prise en charge de trois (03) missions universitaires (Sikasso, Tombouctou et Gao) ;
- le renforcement des dotations du secteur de Développement Rural notamment :
 - la création d'un chapitre pour l'empoisonnement des fleuves avec un montant de 3,500 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre au titre de l'opération « motoculteur » pour 6,069 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre pour l'insémination artificielle et la volaille avec une dotation de 4,000 milliards de FCFA ;
 - la dotation de nouveaux projets et programmes notamment, le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI), le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PRESAN-KL), le programme de développement des filières porteuses (Anacarde, sésame, karité et gomme arabique), le projet de développement des ressources animales au sahel occidental (PRODERASO), le projet de réhabilitation du barrage de Markala.
- la prise de participation dans certaines sociétés (la BNDA, la société de participation financière, le chemin de fer, le fonds de garantie du secteur privé et la BIRD) ;
- l'appui aux actions d'assainissement ;
- la constitution de fonds pour l'étude et le démarrage des travaux du 2^{ème} pont de Kayes ;
- la constitution de fonds d'études pour le 4^{ème} pont de Bamako;
- la prise en charge de quatorze (14) nouveaux EPA notamment : l'Ecole de Journalisme et des Sciences de la Communication, les Agences de Développement Régional (au nombre de 09), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique, l'Agence Malienne des Energies Renouvelables et le Centre National pour l'Insémination Artificielle.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : 3108
Tél : (221) 823 16 15 – 823 10 42
Télex : BCEAO 21597 SG
Téléfax : (221) 823 93 35

BENIN

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano
Route inter Etat N° 11
BP : 325
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou
Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 356
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 31 01 22
Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan
Angle Boulevard Botreau – Roussel
et Avenue Delafosse
BP : 1769 Abidjan 01
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

Bamako
Square Lumumba
BP: 206
Tél: (223) 22 37 56 /57
Télex: BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 22 47 86

NIGER

Niamey
Rond-point de la poste
BP : 487
Tél : (227) 72 24 91/ 92
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar
Boulevard du Général De Gaulle
Angle triangle sud
BP : 3159
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG

TOGO

Lomé
Rue des Nîmes
BP : 120
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 21 76 02

GUINEE BISSAU

Bissau
BP: 38
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73
& 21 14 82
Télex: 289 BCGBI
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoaTitres.org